

apprendre que leur chèque n'était pas arrivé et qu'ils devaient revenir le lendemain et faire encore la queue.

On se souviendra aussi qu'on avait embauché des briseurs de grève, qu'on les avait transportés à leur lieu de travail par hélicoptère et qu'on avait payé les frais de déplacement et de subsistance pour que des employés non syndiqués de la société aillent remplacer les employés syndiqués d'un bout à l'autre du pays. C'est ce qu'on a vu lors de la dernière grève. C'était une des périodes les plus sombres de l'histoire des relations patronales-syndicales au Canada.

Ainsi, en prétendant que le projet de loi C-73 réussira mystérieusement à améliorer les relations employeur-employés qui sont très mauvaises à la Société canadienne des postes, le gouvernement montre encore une fois qu'il ne sait absolument pas comment administrer cette société.

Je veux également glisser quelques mots au sujet de la confiance que nous pouvons avoir dans ce que dit la Société canadienne des postes. Revenons au mois d'octobre 1991, lorsque le Parlement étudiait une mesure de retour au travail visant à mettre fin à la grève des postes. Lorsque la société et le SPC ont témoigné devant le comité de la Chambre des communes et ont rencontré le ministre du Travail pour faire un rapport sur les questions en suspens, la société a dit qu'il y avait seulement huit ou neuf questions en suspens et que, si le SPC retirait ses autres demandes, on en viendrait rapidement à une entente.

Eh bien, le SPC a retiré ses autres demandes, et la Chambre des communes s'est empressée d'adopter le projet de loi de retour au travail. On se souviendra que, afin d'accélérer le processus de négociation, le SPC avait demandé à ses travailleurs d'abandonner les piquets de grève avant même que le projet de loi soit adopté. Le SPC avait promis—et c'est ce qu'avait compris le ministre du Travail—que l'entente salariale serait maintenue et que les huit ou neuf autres questions seraient réglées par un arbitre. La société a accepté qu'un arbitre prenne les choses en main à partir de là où les négociations entre les deux parties avaient été interrompues.

Une fois le projet de loi adopté, la société a retiré toutes ses offres et a dit qu'il revenait à l'arbitre de déterminer exactement où les deux parties en étaient rendues. Ce n'est qu'en juillet 1992 qu'une entente est enfin intervenue durant des réunions privées entre la société et le SPC, sans que l'arbitre soit présent. Cela

Initiatives ministérielles

veut dire que, si la Société canadienne des postes avait vraiment voulu en venir à une entente, l'entente serait intervenue beaucoup plus tôt.

Encore une fois, lorsqu'on fait preuve de mauvaise foi, comme l'a fait la Société canadienne des postes dans ce cas particulier, il est difficile pour les employés et pour les Canadiens en général de croire le gouvernement sur parole lorsqu'il est question de ce projet de loi.

Sur le plan du service aux Canadiens, on n'a pas besoin d'en dire long. Il suffit de regarder certains des points qui ont été signalés à la Chambre des communes dans le passé: le fait que la société utilisait de l'essence venant des États-Unis dans ses camions; le fait que, dans certains cas, elle faisait appel aux services postaux américains au lieu de s'acquitter elle-même de ses obligations; les superboîtes gelées l'hiver; les fermetures de bureaux de poste; les hausses de tarifs. Tous ces facteurs ne contribuent certainement pas à rendre les employés fiers de la société pour laquelle ils travaillent.

L'an dernier, dans certaines régions du Canada, l'hiver a été extrêmement rigoureux, et nous avons vu à quel point ces superboîtes sont inefficaces. Certaines personnes étaient incapables de prendre leur courrier.

Je suppose que l'indice le plus évident de ce que sera l'avenir en ce qui concerne la société, c'est la quantité incroyable de fermetures dont nous avons été témoins d'un bout à l'autre du pays. Je n'ai qu'à prendre l'exemple de Westwold, une localité de ma circonscription. Westwold avait un bureau de poste très dynamique qui, en fait, jouait le rôle de centre communautaire. Le gouvernement a décidé de le fermer et ne l'a remplacé par rien du tout. Aujourd'hui, les habitants de cette petite localité sont obligés de parcourir plusieurs kilomètres pour obtenir des services postaux réguliers. Les gens ont crié au scandale. Certains ont fait valoir que le gouvernement ne devrait pas fermer le bureau de poste. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'un comptoir postal a été installé à la Légion canadienne. La Légion canadienne est une merveilleuse institution, j'en conviens. J'en fais même partie. Cependant, je ne crois pas que ce soit l'endroit idéal pour ouvrir un comptoir postal. Pourtant, les choses en sont là. Dans cette localité, c'est la Légion canadienne qui exploite désormais un genre de comptoir postal à service réduit où les gens peuvent aller chercher leur courrier.

• (1120)

Le Canada ne se résume pas à cela. La Société canadienne des postes n'est pas censée agir ainsi. Le Canada